



Nations Unies

A/CONF.198/10



**Conférence internationale  
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique  
18-22 mars 2002**

Distr. générale  
22 mars 2002  
Français  
Original : anglais

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour provisoire

**Note verbale datée du 22 mars 2002, adressée au Secrétaire  
de la Conférence internationale pour le financement  
du développement par la Mission permanente d'Oman  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du sultanat d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire de la Conférence internationale sur le financement du développement, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint (voir annexe) le texte du document de travail de la délégation omanaise, et lui serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe comme document de la Conférence.



## Annexe

[Original: arabe]

### **Annexe à la note verbale datée du 22 mars 2002 adressée au Secrétaire de la Conférence internationale sur le financement du développement par la Mission permanente d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Document de travail du sultanat d'Oman adressé à la Conférence internationale pour le financement du développement**

**Monterrey (Mexique)  
22-28 mars 2002**

Le sultanat d'Oman réaffirme son plein appui aux objectifs visés par cette importante conférence qui se tient alors que dans le monde l'écart entre riches et pauvres s'élargit de jour en jour.

Le Sultanat d'Oman est fermement attaché à la politique de libéralisation des échanges qu'il considère comme la pierre angulaire de sa stratégie de développement économique. En effet, Oman est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a pris à ce titre des mesures pour s'assurer qu'il satisfait bien aux normes internationales en vigueur dans des domaines importants comme le droit de propriété intellectuelle. En outre, il vise à créer un climat favorable aux investissements qui permette aux investisseurs et aux partenaires économiques de s'assurer que les activités commerciales s'appuient sur une législation et des lois adéquates ainsi que sur des opérations transparentes.

La Constitution omanaise joue un rôle primordial dans l'orientation de notre développement économique. En effet, elle érige l'économie de marché en principe fondamental, envisagé dans une perspective moderne et à long terme. Ceci est la preuve manifeste de notre attachement aux principes du libre-échange et de notre appui aux initiatives privées.

En outre, la législation omanaise relative aux investissements étrangers jouit de la confiance et du respect de tous. Le succès remarquable des premières opérations de privatisation, les possibilités énormes qui existent dans ce domaine, le bilan de grands projets communs tels que le projet de construction du nouveau port de Sallalah et le projet de gaz liquéfié témoignent on ne peut plus clairement de notre volonté de participer pleinement à un partenariat économique mondial.

Parmi les nombreuses questions dont la présente Conférence sera amenée à débattre, il en est trois que le Sultanat d'Oman souhaiterait mettre en évidence dans le présent document, à savoir :

- a) L'accroissement des flux d'investissements étrangers et l'élargissement de la portée de ce type d'investissement;
- b) L'offre aux pays de débouchés commerciaux et la mise en place d'un régime commercial équitable;
- c) L'amélioration des structures financières régionales et internationales et la nécessité d'assurer une représentation équitable des pays en développement dans

la prise de décisions internationales relatives aux questions économiques et commerciales.

## **I. L'accroissement des flux d'investissements étrangers et l'élargissement de la portée de ces investissements**

Il ressort des estimations du Fonds monétaire international (FMI) que dans les pays en développement le montant brut des investissements privés, qui incluent les investissements directs, les actions, les obligations et 1 autres investissements à court et à long terme, y compris les emprunts publics et privés, a fortement diminué, tombant de 224 à 32,6 milliards de dollars entre 1996 et 2000, et ne représente actuellement que 14,6 % de ce qu'il était en 1996.

Dans le même temps et selon les mêmes estimations, le montant brut des apports du secteur public a lui aussi considérablement baissé, tombant de 56,8 à 4,8 milliards de dollars seulement entre 1997 et 2000. Bien que les estimations susmentionnées prévoient une remontée des investissements privés qui devraient repasser à 56,5 puis à 106,2 milliards de dollars en 2001 et 2002, respectivement, ce ne sont que des prévisions d'ailleurs établies durant la première moitié de 2001, à savoir avant les événements de septembre 2001. Or, chacun sait que ces événements ont eu de nombreuses répercussions négatives sur l'économie mondiale, ce qui nous incite à exprimer des réserves quant aux chiffres cités ci-dessus.

Par ailleurs on sait que la diminution considérable des flux d'investissements vers les pays en développement est la conséquence des crises financières successives qui ont failli anéantir le système financier international dans son ensemble. Nous n'avons nullement l'intention de détailler ici les raisons ces de crises. Cela étant nombre d'études tendent à montrer qu'elles tiennent à des facteurs qui peuvent, dans certains cas, être internes et dans d'autres, externes. Les responsabilités sont donc partagées. Vu que la présente Conférence a pour but d'instaurer un partenariat mondial à même d'aboutir à une croissance continue et équilibrée des économies des pays aussi bien en développement qu'avancés, il faudrait que ces derniers jouent un rôle plus constructif dans l'assistance offerte aux pays en développement en vue de créer un environnement favorable et stable, capable d'attirer les investissements étrangers et d'en élargir la portée. À cette fin, les pays avancés pourraient recourir à deux stratégies complémentaires consistant, d'une part, à aider les pays en développement à apporter des améliorations d'ordre structurel à leur situation économique et financière et, d'autre part, à faciliter les transferts et l'implantation de nouvelles technologies.

Bien que les pays en développement doivent assumer la responsabilité première des réformes structurelles dont leurs économies ont besoin, les pays avancés peuvent, de leur côté, apporter une contribution positive à ces réformes en encourageant la croissance non inflationniste dans l'économie mondiale, de façon à éviter que l'inflation ne s'exporte vers les pays en développement, qui importent des pays industrialisés la majeure partie de leurs biens d'équipement et biens de production. En effet, plus le prix de ces marchandises est stable, plus il est facile aux pays en développement de poursuivre leurs efforts de croissance. En outre, ces pays pourraient être aidés par une réforme du système financier international, qui en retour permettrait d'amortir les chocs considérables subis par les économies desdits

pays et d'atténuer l'impact négatif que ces chocs peuvent avoir sur les flux de capitaux.

De nombreuses études montrent que les crises financières qui ont dévasté le monde durant la seconde moitié des années 90 étaient dans une large mesure imputables aux insuffisances dont souffrait le système financier international. Le fait que les pays en développement aient à subir de puissants chocs externes et que leurs économies soient considérées comme marginales et faibles en comparaison de celles des pays développés, conjugué aux fuites massives de capitaux dont ils sont victimes, telles celles qui se sont produites en Asie en 1997, ébranlent fortement leur économie et compromettent les efforts qu'ils déploient en vue de procéder à des réformes économiques et financières d'ordre structurel, décourageant ainsi les investisseurs. C'est ainsi qu'on aboutit à un cercle vicieux.

Bon nombre d'études montrent que le volume et la capacité de production qui comptent parmi les facteurs contribuant à attirer les investissements augmentent chaque fois que le pays concerné est doté d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'infrastructures développées et de techniques avancées à même d'accroître le rendement du capital. Chacun sait que l'écart grandissant entre les pays en développement et les pays avancés dans le domaine technologique est un des principaux facteurs du retard dont souffrent ces derniers pays. Or, la capacité d'attirer des investissements étrangers dépend dans une large mesure du degré de développement technique. C'est pourquoi il est indispensable que les pays avancés lèvent les restrictions qu'ils imposent aux pays en développement désireux d'importer des technologies adéquates, plus particulièrement les restrictions portant sur certains aspects techniques et juridiques. Ceci contribuerait à l'instauration d'un climat plus propice au règlement des problèmes que posent l'importation et l'implantation de technologies.

Le sultanat d'Oman engage vivement les pays avancés à encourager les investissements étrangers directs dans les pays en développement. À ce propos, une étude consacrée aux avantages que les investissements étrangers directs procurent aux pays en développement, publiée dans le numéro de juin 2001 de la revue *Finances et développement* (publiée conjointement par le FMI et par la Banque mondiale), montre que pour chaque dollar d'investissement étranger direct, réalisé dans 58 différents pays en développement, les investissements locaux ont augmenté de 80 cents, soit un rendement de 80 % comparé à 50 % pour les investissements sous forme de prêts et à 12 % pour les investissements de portefeuille. La même étude montre que dans 10 pays à économie émergente, ces pourcentages ont été respectivement de 90 %, 40 % et 12 %. Toutefois, il importe de remarquer que les investissements étrangers directs se caractérisent par une stabilité beaucoup plus grande que celle des autres investissements, notamment en période de grave crise financière. Durant la terrible crise économique survenue pendant la seconde moitié des années 90, le montant brut des investissements étrangers directs dans les pays en développement a peu fluctué, passant de 120 à 145 milliards de dollars entre 1996 et 1999, avant de se stabiliser aux alentours de 144 milliards de dollars en 2000. En revanche, les investissements de portefeuille et les investissements sous forme de prêts ont fortement régressé, tombant de 104 à 25 milliards de dollars entre 1996 et 1997, pour accuser ensuite un solde négatif de 120 milliards de dollars en 2000. C'est là probablement l'une des principales leçons que les graves crises financières qu'ont connues les marchés émergents ont permis de tirer, à savoir que les pays doivent impérativement privilégier, en matière d'investissements étrangers, les

investissements directs s'ils veulent éviter des chocs graves imputables à l'extrême volatilité des autres types d'investissement. Cette stratégie est d'autant plus indispensable que les investissements étrangers directs contribuent, beaucoup plus que ne le font les autres types d'investissement, au transfert de technologie, à l'ouverture de marchés extérieurs, à la formation de la main-d'oeuvre, à la création de possibilités d'emploi et à une meilleure compétitivité des biens de production fabriqués sur place. Néanmoins, pour attirer ce type d'investissements, il faut des infrastructures et des structures institutionnelles et juridiques adaptées. Ce sont là des conditions évidentes qui n'ont pas besoin d'être explicitées davantage, bien qu'on puisse les résumer en affirmant qu'elles nécessitent des réformes liées à l'amélioration des politiques d'ensemble ( politiques financières et monétaires, taux de change, etc.) ainsi que des réformes structurelles dans les domaines suivants : mise en valeur des ressources humaines, renforcement des capacités et amélioration des infrastructures dans les secteurs routiers, portuaires, énergétiques et des communications, développement de systèmes financiers et élaboration de mesures d'incitation liées à différentes exemptions.

## **II. Ouverture de débouchés commerciaux et mise en place d'un régime commercial équitable**

Malgré le succès relatif de la quatrième Conférence de Doha tenue à la fin de 2001 et depuis que les accords de l'OMC ont commencé d'être appliqués en 1994, les pays en développement n'ont relevé aucun élément qui puisse dénoter une quelconque amélioration de leur situation, et ce en dépit du processus de libéralisation des échanges commerciaux lié aux accords susmentionnés. Bien que lesdits accords stipulent qu'un traitement spécial et préférentiel doit être réservé aux pays en développement, et que les marchandises en provenance de ces pays, plus particulièrement les produits agricoles, les produits textiles et les vêtements, doivent avoir libre accès aux marchés des pays avancés, ces dispositions sont restées lettre morte. En effet, beaucoup de pays avancés continuent de dresser de nombreux obstacles face aux exportations des pays en développement, notamment en ayant recours à des mesures protectionnistes contraires aux règles de l'OMC, en imposant unilatéralement des sanctions commerciales pour servir leurs propres intérêts, en adoptant certaines mesures arbitraires pour barrer la route aux exportations des pays en développement, sous le prétexte de protéger l'environnement, en prenant des mesures à caractère sanitaire, en érigeant certaines barrières à caractère technique, en pratiquant des politiques de dumping nuisant aux intérêts des pays en développement, et en particulier en inondant les marchés de ces pays de marchandises peu coûteuses et de bonne qualité que les produits locaux sont incapables de concurrencer.

Sept ans environ se sont écoulés depuis que les accords de l'OMC ont commencé d'être appliqués. Malgré cela, les pays en développement n'ont pas retiré les bénéfices escomptés de l'application de ces accords, notamment les avantages suivants : débouchés pour leurs exportations, flux d'investissements et transfert et implantation de technologies. Le sultanat d'Oman tient à souligner qu'il est indispensable de mettre en oeuvre les recommandations émanant de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui a eu lieu à Doha en novembre 2001. Il souscrit pleinement aux avis selon lesquels il importe de trouver des solutions radicales et acceptables par toutes les parties aux problèmes

posés par l'application des accords auxquels on a abouti, avant d'aborder les nouveaux thèmes que pourraient proposer les pays avancés tels que les investissements, la politique de concurrence et les achats gouvernementaux, les droits de propriété intellectuelle, etc. En outre, il tient à souligner que l'OMC devrait impérativement faire du commerce un élément indispensable de la croissance économique et une source majeure du financement du développement. À cette fin, il faudrait oeuvrer en faveur d'une plus grande transparence, d'une meilleure intégration et d'une représentativité accrue de cette organisation. Ceci permettrait de garantir la pleine participation de tous les pays en développement à tous les stades des négociations et d'assurer une représentation plus équitable de ces pays au niveau du Secrétariat de l'OMC, de sorte que celle-ci puisse se transformer en assemblée à même de servir pareillement les intérêts des pays avancés et ceux des pays en développement.

Aussi faudrait-il insister sur la nécessité d'adopter, durant la présente Conférence, des résolutions et recommandations qui permettent d'appuyer spécifiquement, sur les plans tant financier que technique, les capacités d'exportation des pays en développement. On peut dire que la mise en place d'un régime commercial capable d'aider tous les pays à se développer et à croître, et de contribuer à une meilleure complémentarité des économies du monde passe non seulement par la suppression des barrières commerciales auxquelles se heurtent les exportations des pays en développement, mais aussi par l'élaboration d'accords et de régimes et de lois commerciaux qui puissent eux aussi servir les intérêts de ces pays. C'est là une condition indispensable à l'instauration d'un régime commercial mondial multipartite qui soit fondé sur des règles claires et transparentes, tienne compte des intérêts de tous sans discrimination aucune et partant, puisse aider de manière efficace à stimuler et à renforcer le développement de tous les États de la planète.

### **III. Amélioration des structures financières régionales et internationales et nécessité d'assurer une représentation équitable des pays en développement dans la prise de décisions internationales relatives aux questions économiques et commerciales**

L'essor extrêmement rapide de la mondialisation et la libéralisation accélérée des échanges ont précipité l'intégration des économies de la planète. C'est ainsi que le phénomène de mondialisation régit désormais l'économie mondiale, la division internationale du travail et le processus qui consiste à intégrer toutes les économies au sein d'une même économie planétaire. Ces changements ont donné une importance accrue au secteur des exportations, notamment dans les pays en développement et sur les marchés émergents dont les économies se heurtent désormais à une âpre concurrence externe. Cette évolution s'est aussi accompagnée d'une libéralisation des mouvements de capitaux. Malheureusement, les crises aiguës qu'a connues le monde, en particulier la crise asiatique de 1997, ont eu des retombées successives qui ont influé sur l'ensemble de la situation économique internationale. En outre, la politique d'ouverture et de libéralisation, de même que l'essor de la mondialisation ont de toute évidence contribué dans une large mesure à la généralisation de la crise. L'une des leçons principales que l'on a retirées de la

crise asiatique est que le volume des capitaux privés était devenu si énorme qu'il en est venu à dépasser de très loin le montant des ressources financières détenues par les gouvernements ou par des institutions de financement international et régional. En conséquence, ces gouvernements et institutions n'ont plus eu assez de ressources pour intervenir, lorsqu'il l'a fallu, en vue d'exercer un contrôle sur les mouvements spéculatifs ou d'y remédier. La crise de 1997 nous a aussi montré que la croissance rapide et les liens d'interdépendance qui, au niveau international, unissent les différents marchés de capitaux privés ont rendu certains pays plus vulnérables aux changements imputables aux prévisions du marché et que l'impact provoqué par des prévisions défavorables au marché d'un pays donné pouvait s'étendre rapidement à des pays tiers et provoquer une crise de tout le système financier international. C'est ce qui s'est effectivement passé lorsque la crise asiatique a eu des retombées considérables et immédiates sur la Russie et le Brésil.

Compte tenu de ce qui précède, il est à craindre que l'évolution constante des marchés financiers n'aggrave les effets des crises à venir, que ces dernières ne touchent un nombre de plus en plus élevé de pays et qu'il ne devienne de plus en plus difficile de venir à bout de ce type de situation. Aussi restons nous convaincus de la nécessité de réformer de manière radicale les structures financières en place qui ne sont manifestement pas adaptées aux évolutions décrites ci-dessus et qui doivent donc impérativement être revues si elles veulent pouvoir lutter efficacement contre les crises.

Les discussions et consultations ont porté essentiellement sur la réforme du système, notamment sur les domaines suivants :

1. Normes, transparence et contrôle financier;
2. Financement d'urgence grâce à la création d'un fonds d'urgence chargé d'offrir une assistance financière aux pays aux prises avec des difficultés de paiement imputables aux mouvements de capitaux. Il serait préférable de créer ce fonds dans le cadre du FMI;
3. Renforcement du système financier. À cette fin, développer la capitalisation, accroître les liquidités monétaires dans le secteur bancaire et remédier aux défaillances des principaux instruments qui, dans chaque pays, sont censés garantir la sécurité du système financier (mesures de prévention, règles de solvabilité financière, contrôles rigoureux, règlements internes, code de conduite professionnelle auquel devraient s'astreindre les banques et autres institutions financières, etc.);
4. Règlement des problèmes que posent les opérations en capitaux pour tenter de circonscrire ou d'interdire les mouvements de capitaux trop volatiles qui risquent de déstabiliser fortement l'économie;
5. Nécessité d'associer plus étroitement le secteur privé à l'action entreprise en vue de prévenir les crises financières et d'y remédier. Élargir le rôle joué par ce secteur, après la mise en place de politiques de libéralisation, d'ouverture et de privatisation, en obligeant les investisseurs privés à supporter une partie des coûts du programme de réformes financières. En particulier, en affirmant ouvertement qu'ils ne protégeront pas le secteur privé contre les pertes qui pourraient découler de crises, les gouvernements inciteront ce secteur à se montrer plus prudent et plus circonspect lorsqu'il prend des décisions en matière de finances ou d'investissements.

Pour mener à bien ces réformes, plusieurs formules ont été proposées telles que l'institution de normes applicables à l'établissement d'états financiers, de règles de transparence, de contrôles et de normes d'audit financier. On a aussi proposé la création d'un comité mixte de liaison Banque mondiale/FMI, chargé d'évaluer le secteur financier international, de conseiller des États en proie à des difficultés financières, au moyen de programmes techniques pertinents, et d'instituer des règles et restrictions permettant de réguler les mouvements internationaux de capitaux et conçus comme des instruments de prévention et de gestion des crises. On a aussi proposé d'inclure, dans les contrats financiers internationaux, une clause qui donne aux États aux prises avec des crises monétaires ou financières, le droit de proclamer unilatéralement le gel des paiements effectués au titre du remboursement de leur dette ou de demander un report de ces remboursements.

Pendant, d'aucuns craignent que la création du mécanisme susmentionné n'incite les banques et les institutions financières à se montrer quelque peu réticentes à accorder des crédits aux pays en développement qui risquent ainsi d'avoir un accès limité au marché des capitaux et de ne pas pouvoir obtenir les fonds dont ils ont besoin.

En bref, il faudrait que le nouveau régime financier international comporte différentes structures qui permettent de gérer les liquidités internationales, d'harmoniser les normes, de garantir la transparence, d'exercer un contrôle financier, d'élaborer et d'appliquer des politiques financières et économiques d'ensemble et coordonnées à l'échelle aussi bien régionale qu'internationale. Ce nouveau régime devrait comporter des mécanismes de financement d'urgence qui permettent de prévenir et de gérer les crises, et de trouver des solutions radicales au problème de l'endettement des pays en développement. Ces réformes intéressent aussi bien les pays avancés que les pays en développement. Aussi faudrait-il que la communauté internationale élabore un calendrier commun de réformes qui puisse faire l'objet d'un large débat à tous les niveaux et dans tous les pays. Ces discussions et les propositions qui en résulteront devraient être le prélude à la tenue d'une conférence internationale du type de la Conférence de Bretton Woods (1944) qui a jeté les bases du système financier mondial actuel, et à laquelle tous les États participeraient et seraient dûment représentés.

Cette conférence internationale, de même que toutes les étapes des négociations tendant à l'institution d'un nouveau régime financier international, devraient de préférence se dérouler dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qui est une assemblée regroupant tous les États de la planète. Cette formule contribuerait pour beaucoup à garantir une représentation équitable des pays en développement au sein des instances chargées de prendre des décisions d'ordre commercial et économique à l'échelle internationale, et ainsi de surmonter et d'éviter les problèmes que la première série des négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral et la création de l'OMC ont causés aux pays en développement qui ont dû payer un prix très lourd pour défendre leurs intérêts lors des séries de négociations ultérieures.